

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents : Pierre BADER, Sarah BADER.

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 11

Objet : Taxe d'aménagement 2025

Délibération n°36/2024

Madame le Maire rappelle que le 22 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 3.5 %, taux inchangé depuis 2015.

Il appartient au Conseil de reconduire ou de modifier le taux de cette taxe et/ou des exonérations.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jacques AUBERT, membre de la Commission Finances qui ouvre le débat sur une reconduction du taux actuel ou son augmentation.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents, le maintien de la Taxe d'Aménagement à 3.5 %, à compter du 1^{er} janvier 2025 et précise que cette taxe reste assortie des exonérations décidées par délibération N°45/2011 du 20 octobre 2011.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN.

